

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 30 septembre à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); AUBRY Gwénaëlle (suppléante); BILLAUX Béatrice; BOÉTÉ Cécile; BOUILLENNEC Rachel; BURLOT Gilbert; CADUDAL Véronique; CALLONNEC Claude; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; CORBEL Samuel (suppléant); DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUDALLIER Benoît; GRAEBER Sophie; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; HERVÉ Gildas; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVÉ Guy; LE BARS Yannick; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE GALL Annie; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE JANNE Claudie; LE LAY Alexandra; LE LAY Tugdual; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE SAOUT Aurélie; LEYOUR Pascal; LINTANF Joseph; PAGNY Gilles; PARISCOAT Dominique; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PRIGENT Marie-Yannick; PUIILLANDRE Elisabeth; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; ROLLAND Paul; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; TERTRAIS Isabelle (suppléante); THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

LE BIANIC Yvon à LE MEAUX Vincent; LE GOFF Yannick à LE GAOUYAT Samuel; LE HOUÉROU Annie à GOUDALLIER Benoit; LOZAC'H Claude à CLEC'H Vincent; MOURET Patricia à PRIGENT Christian; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude; BOUCHER Gaëlle; BOULANGER Servane; BREZELLEC Marcel; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHAPPÉ Fanny; CHARLES Olivier; DUMAIL Michel; DUPONT Frédéric; GOUAULT Jacky; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE FOLL Marie-Françoise; LE MARREC François; LE MOIGNE Yvon; LE VAILLANT Gilbert; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; RASLE-ROCHE Morgan; QUENET Michel; SCOLAN Marie-Thérèse; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	08
Votants	65
Absents	23

Date d'envoi de la convocation : mercredi 24 septembre 2025

Secrétaire de séance Dominique PARISCOAT

DEL2025-09-210**DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE : CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE ENTRE LA RÉGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS
TOURISTIQUES : AVENANT**

Dans le cadre du contrat de développement touristique entre la Région Bretagne et les destinations touristiques Baie de Saint Briec-Paimpol Les Caps & Cœur de Bretagne Kalon-Breizh dont Guingamp-Paimpol Agglomération est signataire, il est demandé à l'Agglomération de valider l'avenant au contrat pour l'année 2026 en le signant selon les modalités prévues.

Le présent avenant au contrat proroge d'une année supplémentaire, jusqu'au 31 décembre 2026, le partenariat entre la région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques.

Il a pour objectifs de :

- Permettre la finalisation du plans d'actions des Destinations Touristiques envisagé initialement sur la période 2023-2025 et d'en faire le bilan ;
- Rappeler les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la finalisation et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n208DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L) 2020-2025 ;

Vu la délibération n23_DTP_01 du Conseil régional, en date des 13,14,15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la région et les territoires des destinations touristiques, les enveloppes pluriannuelles dédiées à chaque territoire de destination touristique ainsi que la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

Vu la délibération n25_DTP_01 du Conseil régional en date du 25,26 et 27 juin 2025, approuvant la prolongation d'un an des Contrats de développement touristique 2023-2025 ainsi que le présent avenant ;

Vu la délibération DEL2023-06-129 du Conseil d'agglomération du 27 juin 2023 qui acte les orientations stratégiques du nouveau schéma du tourisme et des loisirs de l'agglomération ;

Vu la délibération du DEL2024-04-070 du Conseil d'agglomération 16 avril 2024 qui actualise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération et qui incite à l'amélioration de l'offre de services et de loisirs ;

Vu les délibérations DEL2025-03-077 & DEL2025-03-078 du Conseil d'agglomération du 25 mars 2025 qui approuve le plan d'actions des deux Destinations Touristiques dont Guingamp-Paimpol Agglomération fait partie ;

Considérant l'intérêt touristique des actions mentionnées dans la stratégie des Destinations,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Valide les modalités de l'avenant aux contrats de développement touristique ;
- Autorise le président ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré, les lieux, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Dominique PARISCOAT